



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 septembre 2016

Arrêté du 14 septembre 2016 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'arrêté du 14 septembre 2016, publié au Journal officiel du 23 septembre 2016, prévoit des modifications du règlement général de l'AMF rendues nécessaires par l'entrée en application, le 3 juillet 2016, du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché. Ce règlement, qui est d'application directe, emporte la suppression du livre VI du règlement général sur les abus de marché. Il introduit également plusieurs aménagements des dispositions du livre II relatif aux émetteurs et à l'information financière, concernant la publication des informations privilégiées.

Source : JORF

 Télécharger le contenu

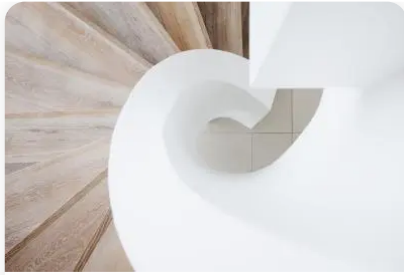
Mots clés

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

SUR LE MÊME THÈME



 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

MICA

23 décembre 2024

Offres au public et admission à la négociation de crypto-actifs : modalités de notification à l'AMF à compter de l'entrée en application du Règlement MiCA



COMMUNIQUÉ COMMISSION
SANCTIONS

SANCTIONS & TRANSACTIONS

16 décembre 2024

La Commission des sanctions de l'AMF sanctionne un fonds d'investissement américain et son dirigeant, pour un montant total de 10 millions d'euros, pour manipulation de cours...



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

03 décembre 2024

Le Listing Act entre en vigueur le 4 décembre 2024



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02